



Stratégie Eau Valais
Wasserstrategie Wallis

RAPPORT D'AVANCEMENT 2024

À L'ATTENTION DU CONSEIL D'ÉTAT



L'eau, ressource précieuse du Valais.



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

”

Éditorial

L'entrée en fonction d'un délégué aux questions relatives à l'eau a permis d'étendre la collaboration avec les communes, propriétaires de l'eau en Valais sauf du Rhône, et de poser les bases d'une gouvernance plus concertée. L'intensification des échanges se traduit par des avancées concrètes. La mise en commun d'expériences et de compétences favorise en effet l'émergence de synergies indispensables à une gestion plus efficace et coordonnée de la ressource multifonctionnelle eau sur l'ensemble du territoire cantonal.

Les progrès réalisés témoignent d'une volonté partagée d'agir de manière pragmatique et concertée. Toutefois, ces avancées doivent se traduire en décisions structurantes et faire l'objet d'un suivi rigoureux afin que les efforts engagés se concrétisent durablement. Il est toutefois clair que le véritable enjeu reste l'accessibilité aux données et à une utilisation coordonnée de celles-ci.

Le renforcement du groupe de travail pour la mise en œuvre de la stratégie eau cantonale, par l'intégration des deux antennes régionales, marque une avancée significative. Cette approche territorialisée

favorise une meilleure prise en compte des spécificités régionales. Elle garantit également une implication accrue des acteurs de terrain.

Les travaux en cours tendent à démontrer la nécessité d'une adaptation de certaines des 39 mesures de la stratégie eau cantonale, mise en place il y a plus de dix ans. Il s'agirait de remplacer les mesures qui sont aujourd'hui terminées, mais aussi d'effectuer une priorisation ou une adaptation d'autres mesures afin de mieux répondre aux défis émergents.

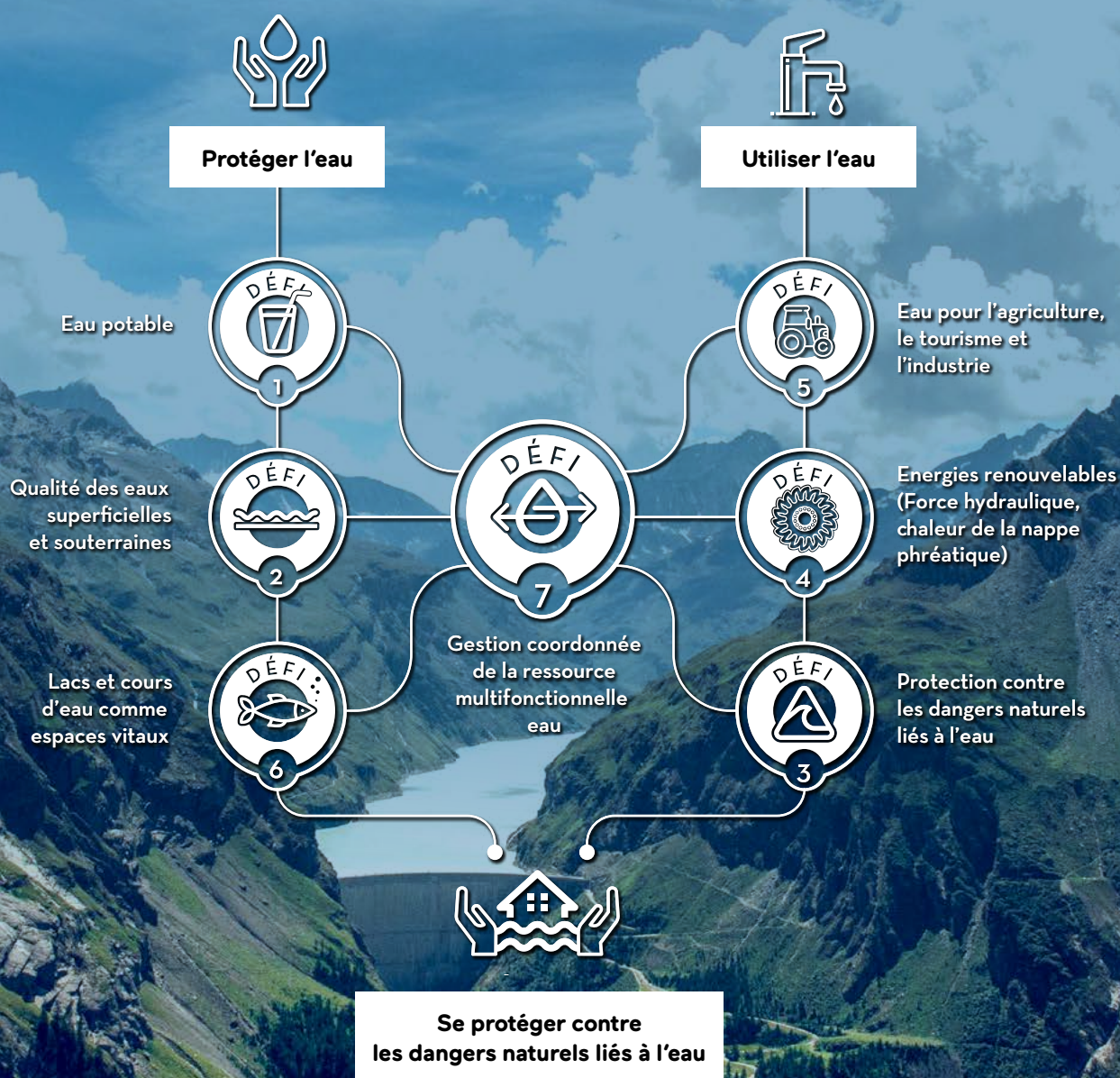
L'impulsion donnée par le groupe de travail « stratégie eau cantonale », emmené par le délégué aux questions relatives à l'eau, ouvre la voie à une gestion résiliente. Je remercie chacune et chacun pour leur engagement quotidien qui transforme les ambitions en réalisations.



FRANZ RUPPEN

Chef du Département
de la mobilité, du territoire
et de l'environnement







Mot du président

Durant l'année 2024, le groupe de travail de la stratégie eau s'est réunie à 6 reprises. Le groupe compte 11 services à travers les 5 départements ainsi que la fédération des communes valaisannes et les deux antennes communales régionales. Ce mixe entre communes et services du canton permet d'agir de manière coordonnée et pragmatique. Il faut saluer le dynamisme, les synergies, l'enthousiasme et les collaborations entre les membres.

Une fois de plus, le canton a été balayé par des intempéries qui s'avèrent de plus en plus violentes. Elles ont déclenché des laves torrentielles et des inondations douloureuses tant pour les habitants, les industries, les forêts, la faune, les infrastructures hydrauliques et le biotope. Les dégâts financiers se chiffrent en centaines de millions.

Pour progresser dans la stratégie cantonale, il est important d'identifier les communes et les acteurs qui désirent activement participer ainsi que les synergies possibles. Des ateliers de travail avec les communes ont été réalisés dans les deux parties linguistiques du canton. Ces échanges ont permis de créer des liens entre les bassins versants, les différentes ressources en eau et les communautés locales.

Ces intercommunalités vont être essentielles pour s'adapter afin d'assurer l'approvisionnement en eau, d'utiliser et de protéger la qualité de l'eau

ainsi que de se protéger quand l'eau se déchaîne. Ensemble, nous sommes plus forts.

Dans les mois et les années à venir, il est impératif de pallier le manque chronique d'utilisation des données afin de comprendre les flux de l'eau au niveau des communes, des bassins versants et du Valais entier.

La nouvelle plateforme internet : VS.ch/web/Strategie-Eau répertorie à la fois les informations sur l'eau ainsi que les avancées de la stratégie cantonale. Elle est à disposition des communes, des services et des particuliers.

Nous avons vécu des années d'abondance qui ont freiné la nécessité de diminuer les fuites dans les conduites ou d'utiliser l'eau de manière intelligente. Cependant, sous l'impulsion de certaines communes et des services du canton, la situation est en train d'évoluer. Il est important de faire grandir et partager cet enthousiasme. Comme l'avaient fait nos parents, ce que nous réalisons aujourd'hui pour nous, sera utile à nos enfants.



LAURENT HORVATH

Délégué à l'eau

Président du groupe de travail

« stratégie eau cantonale »

Groupe de travail « stratégie eau cantonale »



DMTE

LAURENT HORVATH
Délégué à l'eau,
président du groupe
de travail eau



DMTE

**JEAN-CHRISTOPHE
CLIVAZ**
Chef du Service
des forêts, de la nature
et du paysage



DEF

VINCENT REYNARD
Collaborateur
scientifique, Service de
l'économie, du tourisme
et de l'innovation



DSSC

LINDA BAPST
Cheffe de Service,
Chimiste cantonale



DMTE

FLORIAN AUBRY
Chef de groupe,
Ingénieur dangers
naturels



DMTE

DANIEL DEVANTHÉRY
Ingénieur dangers
naturels, Service des
dangers naturels



DEF

LAURENT MARET
Chef de l'Office des
améliorations structu-
relles, Service cantonal
de l'agriculture



RWO

**EVELYNE
ZENKLUSEN MUTTER**
Antenne Région
Haut-Valais



DMTE

THOMAS KNUBEL
Secrétaire général
adjoint



DMTE

CHANTAL VETTER
Aménagiste, Service
du développement
territorial



DEF

MICHEL BEYTRISON
Adjoint et remplaçant
du chef du Service
de l'enseignement



ARVR

GRÉGORY CARRON
Antenne Région
Valais romand



DMTE

DANIELE BOVIER
Chargée
Communication



DSIS

**MARIE-CLAUDE
NOTH-ECOEUR**
Cheffe du Service de la
sécurité civile et militaire



DFE

JAVIER GARCIA
Collaborateur
scientifique, Service
de l'énergie et des
forces hydrauliques



DFE

DFE Département de la
sécurité, des institutions
et du sport



DMTE

**CHRISTINE
GENOLET-LEUBIN**
Cheffe du Service
de l'environnement



DEF

YVON CRETENAND
Biologiste, Service de
la chasse, de la pêche
et de la faune



FCV

STÈVE LATTION
Représentant de
la Fédération des
communes valaisannes,
président de Liddes



DFE

DSSC Département de la
santé, des affaires sociales
et de la culture

DMTE Département de la
mobilité, du territoire et de
l'environnement

DSIS Département de la
sécurité, des institutions
et du sport

DEF Département de
l'économie et de la formation

DFE Département des
finances et de l'énergie

Les communes valaisannes s'unissent pour l'eau

Particularité Suisse, en Valais les communes sont propriétaires de l'eau, sauf celle du Rhône. Les communes valaisannes ont ainsi la responsabilité d'assurer l'approvisionnement en eau pour les différents usages tant pour les citoyens, l'agriculture, le tourisme, le biotope, l'industrie, etc. Avec les changements actuels qui naviguent en trop et pas assez d'eau ainsi que les défis de livrer une eau de qualité, cette mission devient de plus en plus exigeante. L'entre-aide et les collaborations deviennent une nécessité.

Le 26 septembre et 3 octobre 2024, au total 218 présidents de communes, municipaux, fontainiers ont participé entre Brigue et Martigny à deux ateliers de travail avec la Stratégie Eau du canton du Valais.

Mathias Bellwald, président de Brigue et Patrick Zimmermann, Président d'Obergoms et membre de la Fédération des Communes Valaisannes ont ouvert l'atelier de Brigue. Le professeur Rolf Weingartner a présenté ses travaux sur les changements actuels dans le

domaine de l'eau alors que la nouvelle chimiste cantonale Linda Bapst a relevé les challenges dans les livraisons de l'eau potable.

Du côté de Martigny, Blaise Larpin, Conseiller Municipal de Martigny et Christophe Germanier, président de Conthey et membre de la Fédération des Communes Valaisannes ont présenté leurs défis respectifs. Thierry Huber des services techniques de Monthey a présenté les collaborations mises en place avec la commune de Bex pour garantir l'accès à l'eau.

Les objectifs de ces deux ateliers pratiques ont été d'identifier les besoins de collaborations tant sur le plan des intercommunalités que sur les usages de l'eau (agriculture, eau potable, industrie, tourisme, énergie, biotope, stockage, se protéger des crues, etc). Les communes ont également soumis leurs besoins et leurs attentes de la Stratégie Eau du Canton. Au final, ces ateliers animés par Olivier Chaix, ont permis d'identifier des synergies possibles et surtout de mettre en route des projets afin de renforcer la résilience des réseaux d'eau valaisans.



Identifier les territoires et les bassins versants qui souhaitent collaborer.



Quels usages de l'eau facilitent ou nécessitent une collaboration entre les communes?



Quel soutien la Stratégie Eau peut-elle apporter?

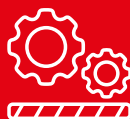
Le groupe de travail « stratégie eau cantonale » c'est :



- Tous les 5 départements du canton du valais
- 11 services cantonaux
- La Fédération des Communes Valaisannes
- Les deux antennes régionales : RWO et ARVR



- 6 réunions durant l'année 2024
- 2 ateliers de travail complémentaires
- 2 ateliers de travail avec les communes valaisannes à Brigue et Martigny



- Travaux d'avancement des 39 mesures dans les 8 lignes directrices de la Stratégie Cantonale

”

**Avancement
des mesures
en 2024**

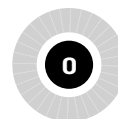


LIGNE DIRECTRICE « A »



Gestion coordonnée de l'eau

- | | | |
|----|---|--|
| A1 | Mise sur pied d'une plateforme d'information sur l'eau en Valais | <p>Le site cantonal vs.ch/web/Strategie-Eau contient tant les actions menées par la stratégie eau ainsi que la Plateforme qui répertorie les informations de la ressource eau à travers le Valais.</p> <p>Les nouvelles sont relayées sur LinkedIn @Stratégie Eau Valais qui compte plus de 2'000 abonnés.</p> <p>Si une très grande partie des informations statiques, fiches, règlements figurent en ligne, les données et les monitorings en direct ou journalier ne sont pas encore intégrés. À terme ces fonctions devront être incluses selon les capacités informatiques du canton.</p> |
| A2 | Nomination d'un Délégué aux questions relatives à l'eau | <p>L'arrivée du délégué à l'eau est concrétisée depuis le mois d'avril 2024.</p> |
| A3 | Élaboration d'une loi sur les eaux | <p>Cette mesure débutera à la fin 2025 même si des réflexions sont déjà en cours.</p> |
| A4 | Planification et utilisation communes de l'infrastructure au sein des bassins versants | <p>Pour exploiter les potentiels d'optimisation dans les différents usages de l'eau entre les communes, des ateliers ont été organisés. À un niveau local, ces intercommunalités de l'eau devront faciliter le travail des communes, garantir l'approvisionnement et la gestion de l'eau.</p> |
| A5 | Société d'exploitation cantonale « La Valaisanne des Eaux » | <p>Cette mesure n'a pas encore été abordée.</p> |





LIGNE DIRECTRICE « B »



Formation et recherche

B1 Renforcement des efforts de sensibilisation des différents acteurs à une gestion durable de l'eau, ressource multifonctionnelle

Un cours thématique sur les Bisses a été réalisé à l'attention des élèves du primaire du canton et un nouveau cours est en réalisation dans le domaine de l'eau et l'énergie.

La plateforme cantonale de l'eau est en ligne et met à disposition les études et informations dans le domaine d'eau.

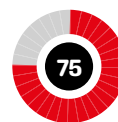
Le canton a également participé aux Fêtes du Rhône dans les 3 régions du canton.



B2 Renforcement des activités de R&D dans le canton du Valais dans le domaine de la gestion de la ressource eau

La commune de Val de Bagnes, via le BlueArk et la HES-SO Valais, a lancé STREAM: un pôle de recherche et d'innovation sur l'utilisation de l'eau.

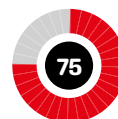
De son côté, l'EPFL avec plusieurs universités suisses ont déposé un projet NCCR (projet de recherche dans le domaine de l'eau) avec comme territoire de test les cantons du Valais, du Jura et de Zürich. La proposition a passé la première sélection et la décision fédérale sera prise en 2025.



B3 Renforcement du transfert de connaissances dans le domaine de la gestion de la ressource eau

La difficulté actuelle est de faire rejoindre les projets de recherche pointus de l'EPFL avec les besoins réels de l'industrie et des bureaux d'études. La soumission du projet NCCR (voir B2) pourrait faciliter ce transfert de connaissances.

Les HES-SO en partenariat avec Alpiq, FMV, Hydro Exploitation se sont unis dans un laboratoire Ra&D de digitalisation pour l'hydroélectricité.





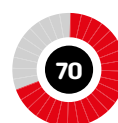
Alimentation en eau potable

C1 Création d'une vue d'ensemble systématique de l'alimentation en eau potable dans les communes valaisannes

Les communes sont responsables de l'alimentation en eau potable. Le canton coordonne, surveille et contrôle les travaux. Il peut, pour assurer la sécurité sanitaire et l'approvisionnement, récolter les données cadastrales. La question de l'utilisation et de la publication des données des réseaux d'alimentation doit être ouverte pour répondre aux exigences fédérales.

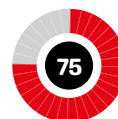
Les données ont été transmises par les communes, mais leur précision et couverture sont variables.

Il est indispensable de disposer de connaissances sur le « système eau » pour coordonner les efforts. Une prochaine étape consistera à ouvrir la question avec les communes sur l'utilisation et la publication des données. Une cartographie devra être réalisée pour obtenir une vue d'ensemble des alimentations en eau potable.



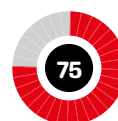
C2 Optimisation de la protection des captages d'eau potable

Les zones de captage sont de plus en plus soumises à des pollutions notamment à cause d'importants orages. Le contrôle et la coordination des mesures de protection territoriales (zones de protection) sont effectués par le Service de l'Environnement. La mise à jour vis-à-vis des nouveaux micropolluants doit être intégrée ces prochaines années.



C3 Garantie d'un entretien suffisant des captages d'eau, des réservoirs et des réseaux de conduites des alimentations en eau potable

Les contrôles sont principalement effectués lors des inspections des Services des eaux par le Service de la consommation et affaires vétérinaires: 70 inspections officielles ont été réalisées en 2024. Le manque de ressources impose de cibler les portions de réseau à inspecter. Le nombre d'ouvrages, leur accès en hiver et la diversité de réseaux privés compliquent les contrôles.



C4 Amélioration de la sécurité d'approvisionnement par un renforcement de la coopération intercommunale

En Valais, l'eau appartient aux communes (sauf le Rhône). La gestion des réseaux et l'approvisionnement en eau relèvent des communes. Avec elles et les services du canton, deux ateliers ont été organisés pour initier les intercommunalités et renforcer les collaborations. L'objectif est de rendre les réseaux plus résilients et garantir l'accès à l'eau en cas de pénurie, de pollution ou de rupture. Plusieurs communes avancent déjà dans cette direction.





Assurer une qualité élevée de l'eau

D1 Exécution systématique des directives existantes

Le plan d'action avance bien, à l'instar du plan national. Le concept cantonal pour les stations de lavage est en cours de préparation avec des résultats attendus durant l'été 2025. Au niveau de l'utilisation des hélicoptères, il ne reste plus que 2 groupements qui travaillent encore avec des pesticides. Dans les bordures tampons le long des cours d'eau, il n'y a pratiquement plus de manquements.



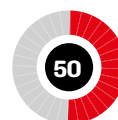
D2 Assainissement des anciennes décharges /sites contaminés

L'assainissement des sites contaminés ayant un impact sur la qualité des eaux se poursuit mais la mise en évidence de nouveaux polluants, comme les substances de la famille des PFAS ou la benzidine en aval de la décharge de Gamsenried, ces dernières années, montre que la situation doit être suivie avec une attention particulière et les mesures d'assainissement doivent être mises en œuvre. Par conséquent, le taux de réalisation a été revu à la baisse.



D3 Entretien des conduites d'eaux usées

Dans le cadre de la mise en application du Plans généraux d'évacuation des eaux (PGGE), les communes sont responsables de la planification, de l'entretien des réseaux de canalisation et des ouvrages spéciaux (déversoirs d'orages, stations de pompage et bassins d'eaux pluviales). Le Service de l'Environnement vérifie la conformité des PGEE avec la loi et l'ordonnance sur la protection des eaux ainsi que les directives du VSA. Malheureusement la stratégie d'entretien des réseaux n'est pas appliquée de manière uniforme sur tout le territoire.





D4 **Réduction du lessivage des engrais de ferme**

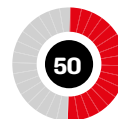
Malheureusement, cette mesure n'avance pas aussi vite que prévu par manque de ressources, la situation est la même qu'en 2023.

Les épandages en plaine sur les surfaces agricoles utiles (SAU) respectent en général les exigences légales. L'épandage en zone d'alpage ne respecte malheureusement pas toujours les zones protégées (ZP). Des contrôles y relatifs sont en cours et une cartographie des alpages avec superposition aux ZP est à bout touchant (95 % depuis 2021). Le contrôle du respect de l'épandage des engrais de ferme à l'alpage est réalisé à 25 %. Un inventaire des conflits majeurs entre exploitation d'alpage et ZP a débuté (25 %), de même que la mise à jour des ZP selon les exigences révisées OEaux.



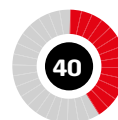
D5 **Entretien et rénovation des stations d'épuration**

Cette mesure est évolutive car beaucoup de stations d'épuration (STEP) arrivent en fin de cycle de vie et doivent être rénovées et d'autre part, les exigences en matière de traitement ont également évoluées et les STEP doivent s'adapter avec des traitements complémentaires (micropolluants, nitrification, dénitrification etc). Le SEN suit les dossiers de près car ces derniers sont subventionnés par le canton.



D6 **Réduire la quantité des eaux claires parasites (ECP) dans les réseaux d'eaux usées /Améliorer le régime des eaux parasites**

Les eaux claires qui sont traitées par les stations d'épurations sont trop importantes et sont estimées à 50 %. De plus, les niveaux élevés dans la nappe phréatique de la plaine du Rhône ont exacerbé cette tendance. La mise à jour des règlements et des taxes d'assainissements progressent dans les communes. Le suivi de l'évolution des eaux claires parasites à travers le bilan des STEP est réalisé.





LIGNE DIRECTRICE « E »

Protection contre les dangers naturels

E1 **Renforcer les mesures organisationnelles et techniques de protection**

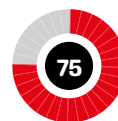
Les mesures de protection progressent, en particulier sur les grands affluents à travers les agglomérations de plaine (Vièze, Dranse, Morge, Viège, etc.) et sur de nombreux torrents de montagne, mais les intempéries d'ampleur sont plus fréquentes et font apparaître de nouveaux défis organisationnels et constructifs. L'intervention d'urgence et la révision des bases de danger doivent suivre la cadence pour mieux répondre aux déficits, toutefois sans retarder la réalisation des projets de protection prévus pour éviter des dommages importants. Le Rhône n'échappe pas à cette réalité.



E2 **Utiliser les retenues d'eau des aménagements hydroélectriques pour la protection contre les crues**

La gestion des mesures préventives à prendre par les exploitants d'aménagements hydroélectriques en cas de crue est maintenant incluse dans la nouvelle loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau et précisée dans son ordonnance, en vigueur depuis le 1er août 2024.

Des conventions avec les exploitants doivent être maintenant préparées afin de définir les détails correspondants à ces mesures préventives.



E3 **Garantir l'espace réservé aux eaux**

La détermination des espaces réservés aux eaux est faite à plus de 95% mais le contrôle et l'extensification des usages prendront du temps pour aboutir à une gestion conforme des rives selon les exigences légales (art. 36a, 37, 38 LEaux, art. 3, 17, 21 LAT), notamment l'intérêt public de retrouver des rives naturelles, perméables et accessibles, libres de constructions privées et moins dommageables en cas de débordements. La révision en cours des Plan d'Affectation de Zones et des Règlements communaux des constructions et des zones ancrera les prescriptions et espaces des eaux de surface dans l'aménagement du territoire, contribuant ainsi à atteindre les objectifs.





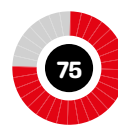
E4 **Définir des prescriptions en matière de construction et d'utilisation du sol dans les zones à risque**

La directive cantonale sur les zones de danger est appliquée depuis 2010. Suite à l'entrée en vigueur de la loi sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau en 2023, une harmonisation de la publication est en cours de finalisation, mais les prescriptions ne changent que peu. L'aménagement du territoire et la responsabilité individuelle doivent progresser dans l'intégration préventive du danger.



E5 **Renforcer l'élaboration de plans d'urgence et la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles afférentes**

La révision des bases de danger suit fastidieusement l'augmentation de fréquence et intensité des crues. De nombreux plans d'alarme et d'intervention (PAI) sont en cours d'actualisation pour mieux répondre aux situations d'intempéries. Cependant, l'organisationnel a ses limites et des efforts doivent être faits en amont par un aménagement du territoire et des infrastructures évitant l'exposition au danger. La couverture régionale des observateurs en dangers naturels est complète et les responsables sont de mieux en mieux formés et équipés d'outils de prévision (Veille météo-hydrologique, instrumentation et portail Guardaval, etc.). Une recommandation PAI à l'attention des communes est en préparation pour publication 2025.



E6 **Garantir la disponibilité des eaux d'extinction**

Le plan cantonal de coordination est réalisé. Le concept cantonal est en cours de révision. Les concepts régionaux couvrent les régions de planification prioritaire.





Production d'énergie

F1 Mise en œuvre des mesures de la stratégie force hydraulique

En 2022, les Services cantonaux concernés par l'exploitation de la force hydraulique ont évalué 29 projets de production d'hydroélectricité hivernale. Sur cette base, le Conseil d'État a pris note de 17 projets prometteurs pour un développement. 8 projets, qui ont également été jugés positifs dans le cadre de la table ronde nationale, ont ensuite été intégrés dans un premier paquet par le Conseil d'État dans le plan directeur cantonal, approuvé par le DETEC le 22 décembre 2023. Le Département des finances et de l'énergie (DFE) a désormais l'intention d'inclure dans un deuxième paquet le potentiel restant de 9 projets dans le plan directeur cantonal.



F2 Optimiser les débits résiduels

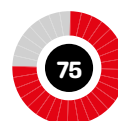
En 2024, plusieurs décisions d'assainissement des débits résiduels selon Art. 80 ont été établies, réglant l'assainissement pour plusieurs prises d'eau des aménagements de la Lienne SA, de Sanetsch et de Leteygeon. En 2025, trois autres assainissements sont encore formellement à finaliser.



F3 Optimiser les conditions-cadres de la production hydroélectrique

Plusieurs actions sont en cours et sont restées stables par rapport à 2023:

- collaboration étroite avec la RKGK (Conférence gouvernementale des cantons alpins) et au sein de plusieurs commissions nationales et internationales pour défendre des conditions cadres favorables pour la production d'énergie hydroélectrique dans l'intérêt des régions de montagne
- représentations du canton dans les sociétés hydroélectriques
- proposition d'améliorations des conditions cadres à la politique
- collaboration étroite du canton avec les communes concédantes pour défendre l'exploitation de la force hydraulique du point de vue de la communauté valaisanne.





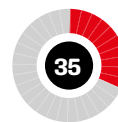
F4 **Élaborer des concepts d'exploitation de la chaleur de l'eau souterraine**

Les programmes de promotion du SEFH soutiennent l'installation de pompes à chaleur (PAC) eau-eau et celle de conduites de chauffage à distance (CAD) par des subventions cantonales. Des cartes d'admissibilité destinées à la gestion et protection des eaux souterraines sont disponibles sur le SIT-Valais, notamment une pour l'exploitation de la chaleur des eaux souterraines. Cependant, les cartes de potentiels thermiques devraient aussi être créées pour éviter les conflits d'usages et pour monitorer la ressource (éviter la surexploitation). L'état de la nappe est suivi en continu avec un nouveau mandat de surveillance attribué en 2024 (jusqu'en 2027). De plus, le travail législatif de la loi sur le sous-sol doit reprendre et être finalisé par les services concernés.



F5 **Renforcer les projets de géothermie profonde**

Plusieurs études, tant à l'échelle cantonale que locale, arrivent en fin d'année 2024 au terme d'une première phase d'activités et présentent leurs conclusions. Le moment est venu de faire un état des lieux, et le Valais semble être un terrain propice au développement de projets géothermiques à moyenne et grande profondeur. Les défis à relever sont nombreux : lever les incertitudes sur les conditions du sous-sol, acquérir le savoir-faire nécessaire à la réalisation de forages profonds, maîtriser les techniques de développement et d'exploitation des réservoirs géothermiques profonds, et garantir leur intégration dans nos réseaux de distribution. Il est également crucial de formaliser une loi cantonale sur les ressources du sous-sol qui ne soit pas trop restrictive et qui fixe des conditions cadres claires afin d'encourager les promoteurs. Enfin, il est essentiel de travailler sur l'acceptation de ces projets par le public pour éviter des oppositions systématiques.



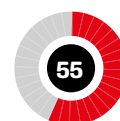
Approvisionnement de l'économie

G1 Optimiser la gestion de l'irrigation

Le programme du plan climat, incluant l'optimisation de l'aduction d'eau en alpages et la collecte de données, initialement prévu en 2024, est reporté à 2025-2026. Sa mise en œuvre dépendra des ressources financières du Canton et de l'engagement des partenaires locaux.

Un guide fédéral pour la mise en œuvre des projets d'irrigation, soutenu par le Canton du Valais, a été édité en 2024 à l'attention des bureaux techniques et des collectivités publiques. Il sert de base pour la mise en œuvre de projet d'irrigation.

Au niveau cantonal, une analyse intégrant les scénarios climatiques et ses effets sur les cultures a été initiée par le Service de l'agriculture. Les résultats de cette étude devraient être connus d'ici 2026. Ils assureront la mise en œuvre de cultures adaptées aux conditions et évolutions climatiques. Ils permettront aussi d'anticiper les besoins en termes de gestion hydrique des sols, en considérant notamment les besoins futurs des cultures.



G2 Entretenir et améliorer l'infrastructure d'irrigation

Les projets d'amélioration et de modernisation des infrastructures d'irrigation bénéficient d'un soutien représentant un investissement d'environ 8 millions de francs.

Des projets importants pour les communes ont pu être soutenus via les aides structurelles, par exemple le projet de curage et d'aménagement de l'étang de Revouire sur la commune de Grimisuat ou encore l'approbation par la commission ATE du Grand Conseil du projet d'irrigation du vignoble de Noble-Contrée.

Le projet de vignoble du 21^e siècle inclut un soutien à l'aménagement de l'irrigation goutte-à-goutte, visant à équiper progressivement l'ensemble du vignoble d'un système performant. Pour optimiser la gestion du réseau, un monitoring des quantités utilisées sera mis en place au niveau communal.

Les besoins en eau augmentent. Le domaine de l'eau et la gestion du régime hydrique nécessiteront, tant au niveau de la plaine, du coteau que des régions de montagne (alpage), des moyens complémentaires en termes financiers et humains.





G3 **Maintenir la disponibilité de l'eau pour l'industrie et l'artisanat**

Afin de maintenir la disponibilité en eau pour l'industrie et l'artisanat, le SEN effectue un travail de recensement auprès des communes de tous les prélèvements d'eaux. Ce travail a pour objectif d'acquiescer une vision d'ensemble de ce qui se passe sur le territoire cantonal. En parallèle, dans le cadre de la révision des plans d'affectation de zones, les communes doivent analyser leurs besoins et leurs disponibilités en eau sur le territoire. Cela a pour objectif d'assurer de l'eau en suffisance pour les prochaines années. Afin d'aider les communes, le SEN met à disposition des communes un tableau qui lui permet de faire ce travail.

En parallèle, un projet de la stratégie eau qui analyse l'opportunité de réutiliser l'eau des barrages actuellement turbinés et rejeté au Rhône. L'intérêt de l'industrie pour ces eaux est également pris en considération.



G4 **Promouvoir la mise en valeur économique du produit eau**

La promotion économique de la ressource eau était déclinée dans le Plan Climat qui a été rejeté par le peuple en novembre 2024.

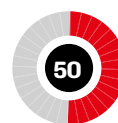
À ce stade la priorité est donnée à l'approvisionnement de l'eau ainsi qu'à la qualité de celui-ci.



G5 **Optimiser la gestion de l'eau pour l'enneigement artificiel**

Avec la hausse des températures, la quantité de neige fabriquée va crescendo. Cette hausse de la demande est également poussée par la présence de nombreux touristes. Cette double pression se réalise alors que l'accès à l'eau durant les mois d'hiver est tendue.

Le stockage d'eau pour la fabrication de la neige permet de soulager ce phénomène.



G6 **Promouvoir l'utilisation des eaux thermales**

Cette mesure a été réalisée à 100 %.

Le SETI a octroyé des prêts pour plusieurs millions de francs afin de soutenir des projets de bains thermaux existants, notamment en lien avec l'hébergement touristique, afin d'améliorer la qualité de l'offre touristique ainsi que leurs infrastructures annexes.



Maintenir et revaloriser les biotopes

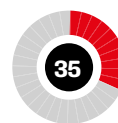
H1 **Mettre en œuvre la révision de l'ordonnance sur la protection des eaux de la Confédération**

La revitalisation des cours d'eau est bien intégrée dans les projets de protection contre les crues, mais un effort communal et sociétal est à faire en particulier pour la biodiversité des canaux de plaine (entretien extensif, arborisation, diversification morphologique, etc.).

Une campagne de sensibilisation en 2024 (courrier aux communes avec règle symbolique revitalisation et espace réservé aux eaux, rapport d'avancement pour la commission thématique GC, info aux ONG); un accompagnement étroit des communes concernées doit se poursuivre ces 4 prochaines années (CP 2025-2028).

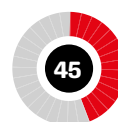
H2 L'appui interne supplémentaire d'un biologiste au SDANA permet de mieux satisfaire aux exigences du domaine (planifications et soutien à la mise en œuvre, suivi d'efficacité, etc.).

Par ailleurs, nous avons élaboré la planification cantonale de revitalisation des lacs (adoption CE prévue en 2025) et celle pour les cours d'eau est en cours d'actualisation (adoption CE prévue en 2026). Là encore les communes seront impliquées.



Renaturer les zones humides

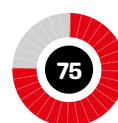
Les mesures d'entretien et de suivi mises en place dans les sites revitalisés de la plaine du Rhône permettent de stabiliser quelque peu la situation en assurant le maintien d'un certain niveau de qualité pour ces habitats. La gestion des zones tampons reste problématique pour plusieurs sites. Des solutions sont en cours de recherche notamment par l'adaptation des décisions de protection du Conseil d'État pour intégrer la zone tampon (Rigoles de Vionnaz). Des changements de régime hydrique ou des événements particuliers doivent de plus en plus être pris en compte pour la gestion de ces sites. La mise à l'enquête du projet de revitalisation du site de Poutafontana est en préparation.





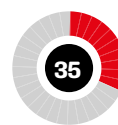
H3 **Soutenir une
extensification des
mesures d'entretien
des cours d'eau**

Suite à la publication de la directive entretien et fiche canaux, ainsi qu'aux rencontres avec les communes, la pratique de l'entretien extensif et de la lutte contre les néophytes entrent peu à peu dans les mœurs. Vu le changement, le suivi et travail à fournir sont importants, c'est pourquoi la sensibilisation aux bonnes pratiques doit se poursuivre (formations), tout comme l'élaboration de planifications communales adaptées.



H4 **Poursuivre la mise
en réseau des
différents petits
biotopes**

Il y a peu, voire pas d'évolution de la situation en plaine du Rhône, principalement du fait des contraintes insurmontables que posent les surfaces d'assolement. Seul sur les coteaux, où les terrains sont moins convoités, se dessinent quelques possibilités de mise en réseau d'espaces humides, souvent en relation avec l'exigence légale d'instaurer des compensations écologiques.



Les 8 lignes directrices de la Stratégie Eau



Gestion coordonnée
de l'eau



Production
d'énergie



Formation
et recherche



Assurer une qualité
élevée de l'eau



Alimentation
en eau potable



Approvisionnement
de l'économie



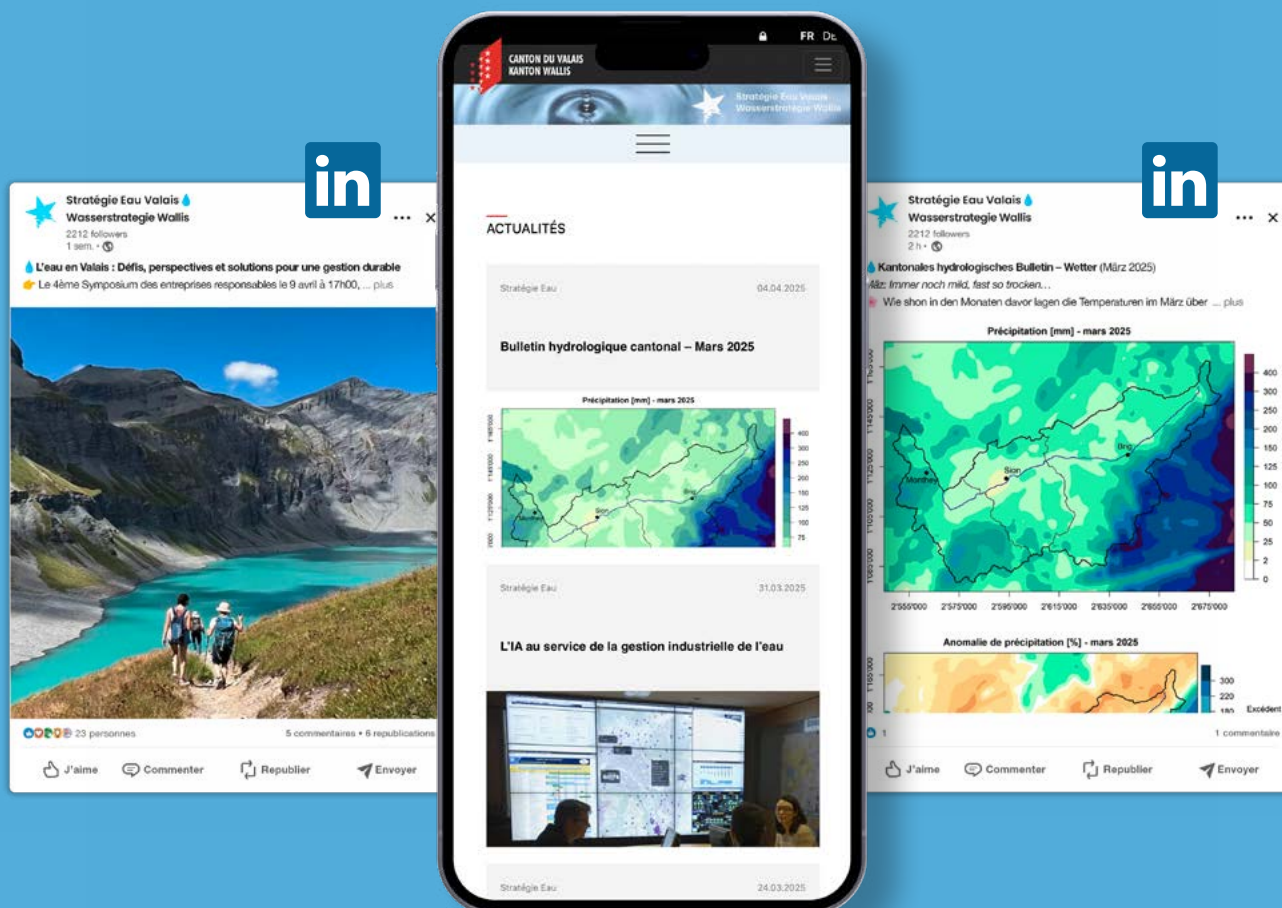
Protection contre
les dangers naturels



Maintenir et revaloriser
les biotopes



Stratégie Eau Valais
Wasserstrategie Wallis



La plateforme Eau du canton du Valais

met à disposition une multitude d'informations liées à la ressource en eau ainsi qu'aux différents usages que l'on peut en faire.

La « Stratégie Eau Valais »

visait à garantir une gestion optimale de l'eau et des multiples fonctions qu'elle remplit comme la vie, l'agriculture, la production d'énergie, le tourisme, l'industrie, le biotope, etc. Elle encourage une vision globale des ressources en eau au niveau des communes, des bassins versants et du canton.



Assurer l'approvisionnement en eau en Valais.



**Stratégie Eau Valais
Wasserstrategie Wallis**



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**